Visas: facilitation des procédures pour les membres de la famille olympique aux Jeux de 2004 à Athènes

2003/0061(CNS) - 19/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marjo MATIKAINEN-KALLSTRÖM (PPE-DE, FIN), le Parlement européen approuve la proposition de règlement visant à faciliter les procédures de délivrance de visa pour les membres de la famille olympique participant aux Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, avec une série d'amendements mineurs. Ceux-ci visent pour l'essentiel à clarifier certains détails de la proposition comme notamment le fait que les cartes d'accréditation olympiques sur lesquelles figurent les données personnelles devraient inclure des informations sur la nationalité des personnes concernées. Le Parlement demande également que les autorités compétentes pour le contrôle aux frontières soient immédiatement avisées de la radiation de certaines personnes figurant préalablement sur la liste des personnes participant aux Jeux Olympiques. Il demande enfin que le rapport que la Grèce doit transmettre à la Commission sur les différents aspects de cette mesure dérogatoire, soit délivé 4 mois et non 6 après la clôture des Jeux Paralympiques. La Commission établira son rapport d'évaluation à partir de l'expérience acquise dans ce domaine suffisamment tôt pour qu'elle puisse être ainsi utilisée par les autorités italiennes dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de Turin (2006).